

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DU 16 AVRIL 2024**

MEMBRES AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :

Représentants des Habitants :

Madame DUBOIS, PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE.

Madame CHEVRIER Suzanne.

Monsieur GIRAULT Jean.

Madame GUILLOU Jocelyne.

Représentant des Familles :

Monsieur BOISSAYE Daniel, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE.

Représentante des Représentants Légalx :

Madame ROILAND Brigitte.

Représentant du personnel Syndicat SUD Santé Sociaux :

Madame DALLOT Abygaël.

Représentant du Conseil d'Administration :

Monsieur CRAVENAUD Michel, Conseiller Municipal.

Représentante des bénévoles accompagnant les personnes accueillies :

Madame TORNÉ Liliane, Association VMEH.

Le médecin coordonnateur :

Docteur SCHMITT Frédéric.

Représentante des membres de l'équipe médico-soignante :

Madame GIRAULT Louise, Cadre Supérieur de Santé Paramédical.

MEMBRES INVITÉS PRÉSENTS :

Monsieur ESSALHI, Directeur ; Madame PIRO-MAHÉ, Directeur Adjoint ; Madame DEIBER, Responsable des Finances ; Madame DESMARES, Assistante de Direction ; Madame JARNOUX, Ergothérapeute ; Madame HUAULT, Diététicienne ; Madame BUIRE, Psychologue ; Madame DULONG, Représentante CDCA ; Monsieur FANDO Guy, Conseiller Municipal.

MEMBRES EXCUSÉS : Madame GOUSSET et Madame ORIA, Représentantes des Habitants ; Madame LOINTIER-GOLD Françoise, Représentante des Familles.

HABITANTS, FAMILLES ET PROCHES PRÉSENTS : cf. feuille d'émargement jointe au présent procès-verbal.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame DESMARES, Assistante de Direction.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Adoption du Procès-Verbal de la séance du 12 décembre 2023
- 2) Questions des familles
- 3) Le Référent Institutionnel au sein de la Résidence DEBROU :
 - Liste des Référents Institutionnels réactualisée en date du 02 avril 2024
- 4) Projets d'Accompagnement Personnalisé :
 - Tableau de suivi des habitants disposant d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) en date du 02 avril 2024

- 5) Axes de travail prioritaires et projets des services Animation – Restauration/Diététique – Psychologie – Ergothérapie
- 6) État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2023 : Hébergement Permanent / Hébergement Temporaire
- 7) Proposition et affectation du Résultat : Hébergement Permanent / Hébergement Temporaire
- 8) Prix de journée : Tarif différencié : Article L342-3-1 du CASF relatif à l'hébergement des personnes âgées
- 9) Campagne de contrôle des EHPAD : contrôle sur pièces de la Résidence DEBROU en date du 18 octobre 2023 :
 - Rapport de contrôle
- 10) Projet de service des Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de la Résidence DEBROU
- 11) Projet de service de l'Hébergement Temporaire de la Résidence DEBROU
- 12) Plan de Formation des personnels intervenant au PASA à la prise en charge des maladies neurodégénératives
- 13) Programmation de l'évaluation de la qualité de la Résidence DEBROU : 1er trimestre 2026 :
 - Arrêté n°2023-DOMS-PA/PH/PDS-0183 portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux
- 14) Partenariat entre la Résidence DEBROU et le CCAS de la Ville de Joué-Lès-Tours
- 15) Nouvelle posture Vigipirate
- 16) Organigramme réactualisé – Avril 2024

La séance est ouverte à 14H45.

Madame La Présidente, Monsieur Le Vice-Président et Monsieur Le Directeur accueillent avec plaisir les habitants, les familles et proches présents au sein du public de ce Conseil de la Vie Sociale et les remercient pour leur présence. Ils souhaitent également la bienvenue au public qui assiste à la séance en distanciel, avec l'application Zoom.

Madame La Présidente cède la parole à Monsieur Le Vice-Président pour présider la séance du Conseil de la Vie Sociale de ce jour, mardi 16 avril 2024.



Monsieur Le Vice-Président est ravi et impressionné du nombre de participants à ce Conseil de la Vie Sociale !

1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023 a été transmis aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2- QUESTIONS DES FAMILLES

Monsieur Le Vice-Président rapporte que « depuis le dernier CVS du 12 décembre 2023, nous avons pu réunir les familles une fois après la période des fêtes de fin d'année : le 20 février 2024. »

Monsieur Le Vice-Président rapporte qu'« en mon absence et en l'absence de Madame ROY – personne-ressource représentant la Résidence – en formation à l'extérieur, cette réunion s'est déroulée en présence de Madame ROILAND, représentante des Représentants légaux, avec le concours de dernière minute de Madame DULONG, représentante du CDCA, que je remercie chaleureusement. »

« Elles ont conjointement donné des informations générales et répondu aux questions diverses des deux familles présentes, dont les proches respectifs résident dans l'Unité Protégée « Les Bleuets » depuis quelques années. »

« Elles ont rassuré une famille inquiète sur la prise en charge d'une hospitalisation de son proche en son absence, du fait de l'éloignement de son domicile à l'autre bout de la France. »

Un seule question posée d'ordre général :

- 1- Pour les familles absentes serait-il possible de filmer le déroulement de la commission des menus, comme il est fait pour le CVS ?

Monsieur le Directeur est favorable pour organiser une e-commission des menus.

- 2- « Remarque personnelle : le petit nombre de participants pose question. Il peut peut-être s'expliquer par le court délai avant la réunion d'information/formation du 29 février avec la psychologue où de très nombreuses questions ont été posées, y compris sur la résidence, et j'interviens donc souvent en complément. Or il est question d'en faire une par mois. En étant spécialisées sur les maladies cognitives, elles sont complémentaires de nos réunions des familles, très générales, et centrées sur la Résidence Debrou et son fonctionnement.

Avant, nous les faisons en alternance, ce qui permettait dans l'une comme dans l'autre d'annoncer la prochaine avec sa spécificité, et ainsi à certaines familles d'assister aux deux, sans déplacements trop rapprochés. Je propose qu'on y revienne.

Monsieur le Directeur indique qu'il y est tout à fait favorable, et qu'il n'était pas au courant d'un éventuel changement.

Monsieur Le Vice-Président informe Monsieur Le Directeur et les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'après échanges avec Madame BUIRE, Psychologue, cette organisation alternée sera de nouveau fonctionnelle pour les prochaines réunions.

- 3- « Dans tous les cas, les familles nous ont remercié chaleureusement pour ces échanges, ce qui confirme le grand intérêt de ces réunions – que la Résidence Debrou est, je crois, la seule à organiser – même si toutes ont exprimé la satisfaction d'être très bien informées par les notes reçues par internet. »

Monsieur Le Directeur remercie vivement les membres du Conseil de la Vie Sociale de ce véritable accompagnement des familles et proches des habitants de la Résidence DEBROU et leur apporte tout son soutien pour faire perdurer ces temps d'échanges.

3- LE RÉFÉRENT INSTITUTIONNEL AU SEIN DE LA RÉSIDENCE DEBROU

- Liste des Référents Institutionnels réactualisée en date du 02 avril 2024

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente la liste des référents institutionnels et informe que celle-ci est actualisée en tant que de besoin, présentée lors de chaque Conseil de la Vie Sociale et affichée au sein des unités de vie de la Résidence DEBROU.

Madame La Présidente constate qu'un certain nombre d'habitants ne connaît pas son référent institutionnel.

Monsieur Le Directeur prend acte de la remarque et rappelle que chaque agent est Référent de 4 voire 5 habitants. Il revient alors au Référent Institutionnel de se présenter à l'habitant ainsi qu'à sa famille.

Madame DULONG, Représentante du CDCA, informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que le CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) a créé les inter-CVS, auxquels elle participe activement. Elle assure qu'aucun autre établissement a mis en place la démarche de Référent Institutionnel.

Madame Abygaël D., ASHQ au sein de l'unité de vie « A2 – Les Œillets », admise à l'école d'Aide-Soignant à la rentrée de septembre 2024 après avoir réussi le concours interne, présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le rôle et les missions du Référent Institutionnel.

Monsieur Le Vice-Président demande à Madame Abygaël D. si les familles des habitants dont elle est référente peuvent directement prendre contact avec elle, en tant que Référente Institutionnelle ?

Oui, Madame Abygaël D. indique à Monsieur Le Vice-Président ainsi qu'aux familles de privilégier les temps de travail sur les après-midis pour contacter le référent institutionnel.

4- PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉS

- Tableau de suivi des habitants disposant d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le tableau de suivi des habitants disposant d'un projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP).

Monsieur Le Directeur informe que ce point sera présenté à chaque Conseil de la Vie Sociale.

5- AXES DE TRAVAIL PRIORITAIRES ET PROJETS DES SERVICES ANIMATION – RESTAURATION/DIÉTÉTIQUE – PSYCHOLOGIE – ERGOTHÉRAPIE

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Madame HUAULT, Diététicienne, pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service restauration-diététique.

Madame HUAULT présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale ses principales missions au sein de la Résidence DEBROU :

- Élaboration des menus et des régimes ;
- Élaboration des goûters enrichis ;
- Participation au suivi du projet d'accompagnement personnalisé des habitants accueillis,
- Animation d'ateliers au sein des Pôles d'Activité et de Soins Adaptés et de l'ensemble des unités de vie,
- Animation de petits déjeuners conviviaux au sein des unités protégées en collaboration avec l'animatrice.

Madame HUAULT informe les membres du Conseil de la Vie Sociale de la stricte application de la loi *EGALIM* au sein de la Résidence DEBROU, à savoir, notamment :

- Information concernant les marchés de fourniture de pain biologique, de viande fraîche labellisée et de fruits et légumes frais,
- Réduction du gaspillage alimentaire et tri des biodéchets en vue de leur valorisation,
- Suppression du plastique à usage unique,
- Inscription de l'origine des denrées alimentaires sur les menus.

Madame HUAULT informe également les membres du Conseil de la Vie Sociale que la Commission des Menus s'est tenu le vendredi 12 avril dernier. Madame HUAULT rappelle que l'ensemble des habitants ainsi que leurs familles et proches sont conviés à y participer notamment pour y exprimer leurs avis et préférences alimentaires dans le cadre de l'élaboration des menus.

Madame HUAULT ajoute qu'une séance de dégustation est systématiquement proposée à tous les habitants lors de chaque commission des menus.

Monsieur Le Vice-Président rapporte aux membres du Conseil de la Vie Sociale avoir participé à cette dernière Commission des menus. Il se dit avoir été impressionné par l'écoute et la qualité des réponses apportées par les professionnels du service restauration, et se félicite de la décision de permettre aux familles d'y assister par l'application Zoom.

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Madame BUIRE pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service de psychologie ainsi que ceux du service animation.

Madame BUIRE rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale que le service de psychologie est organisé de la manière suivante :

- **Madame FENECH Pauline**, Psychologue des Unités Protégées A0-Les Bleuets et B0-Les Amaryllis ainsi que des PASA,
- **Madame POUSSIGUE Anne**, Psychologue au sein des unités de vie A1-Les Lys et A2-Les Œillets,
- **Madame BUIRE Océane**, Psychologue au sein des unités de vie B1-Les Iris et B2-Les Dahlias.

Madame BUIRE rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale les quatre principaux axes de travail des psychologues de la Résidence DEBROU :

- 1) Axe de travail N°1 : Les Habitants de la Résidence DEBROU.
- 2) Axe de travail N°2 : Les Familles et les Proches.
- 3) Axe de travail N°3 : Les Professionnels de la Résidence DEBROU.
- 4) Axe de travail N°4 : La Résidence DEBROU.

Madame BUIRE rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale l'institutionnalisation des groupes de formation des familles et des proches sur la maladie d'Alzheimer, les troubles apparentés et les troubles du comportement animés par le service de psychologie.

La date de la prochaine réunion reste à ce jour encore à définir. La thématique de la réunion sera : « Communiquer et comprendre ».

Monsieur Le Vice-Président indique que la prochaine réunion d'accueil des familles par le Conseil de la Vie Sociale est programmée le mercredi 24 avril 2024.

Madame BUIRE informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que le Pique-Nique de la Résidence DEBROU aura lieu le mercredi 26 juin 2024 à partir de midi, ayant pour thématique « Les Olympiades Debrousiennes ». Une communication aux familles et proches sera envoyée prochainement à ce sujet.

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Madame JARNOUX pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service Ergothérapie.

Dans le cadre de la continuité de l'Amélioration de la Qualité de Vie des Habitants, des Familles et du Personnel, Madame JARNOUX informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'elle intervient au sein de toutes les unités de vie selon un planning défini afin de proposer des actions de prévention des risques de chutes, des actions de prévention des escarres, des actions de réadaptation de la mobilité et des transferts etc. ...

Madame JARNOUX travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire et en étroite collaboration avec les infirmiers et aides-soignants qui la sollicite notamment quant aux Projets d'Accompagnement Personnalisés des Habitants.

Aussi, Madame JARNOUX informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'elle participe, en lien avec SIEL BLEU, aux activités de gymnastique douce organisées tous les lundis après-midi au sein de l'espace Vie Sociale et Animation. Pas moins de trente habitants participent à ces ateliers.

Madame JARNOUX signale aux habitants que la maintenance des lits de l'ensemble de la Résidence a débuté et se prolongera jusqu'au mois de septembre 2024.

Monsieur Le Vice-Président et les membres du Conseil de la Vie Sociale remercient les personnels paramédicaux pour leur professionnalisme et pour la présentation de leurs axes de travail prioritaires.

6- ÉTAT RÉALISÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2023 (ERRD 2023)

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

L'État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2023 ainsi que le rapport financier et d'activité 2023 ont été remis aux membres du Conseil de la Vie Sociale avec la convocation.

Monsieur Le Directeur présente le Rapport Financier et d'Activité 2023 ainsi que le tableau récapitulatif de l'exécution budgétaire 2023, synthétisant l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses 2023.

Monsieur Le Vice-Président fait remarquer et tient à souligner l'importante économie entre budget prévisionnel et résultat réel, et que la Résidence DEBROU poursuit ses investissements dans tous les domaines !

Monsieur Le Directeur remercie Monsieur Le Vice-Président.

Avis n° 2024-001 : EHPAD DEBROU – ERRD 2023

Il est procédé au vote de l'avis n° 2024 - 001.

En l'absence de remarque, l'avis n°2024-001 est adoptée à l'unanimité des membres présents.

7- PROPOSITION ET AFFECTATION DU RÉSULTAT : HÉBERGEMENT PERMANENT / HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Monsieur le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale les propositions d'affectation des résultats 2023, en application des articles R314-51 et R314-54 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Avis n° 2024-002 : EHPAD DEBROU – ERRD 2023

Il est procédé au vote de l'avis n° 2024 - 002.

En l'absence de remarque, l'avis n°2024-002 est adoptée à l'unanimité des membres présents.

8- PRIX DE JOURNÉE : TARIF DIFFÉRENCIÉ : ARTICLE L342-3-1 DU CASF RELATIF À L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

Monsieur le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le tarif différencié selon l'article L342-3-1 du CASF relatif à l'hébergement des personnes âgées.

Monsieur Le Directeur indique qu'au sein de la Résidence DEBROU, pour l'instant, il n'est pas nécessaire d'appliquer le tarif différencié.

Monsieur Le Directeur propose aux membres du Conseil de la Vie Sociale de sursoir à l'application du tarif différencié au sein de la Résidence DEBROU.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer.

En l'absence de remarque, les membres du Conseil de la Vie Sociale décident de sursoir à l'application du tarif différencié au sein de la Résidence DEBROU.

9- CAMPAGNE DE CONTRÔLE DES EHPAD : CONTRÔLE SUR PIÈCES DE LA RÉSIDENCE DEBROU EN DATE DU 18 OCTOBRE 2023

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Le rapport de contrôle de l'EHPAD-RÉSIDENCE DEBROU par les services de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire a été transmis aux membres du Conseil de la Vie Sociale avec la convocation.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'une inspection, sous la forme d'un contrôle sur pièces, de l'EHPAD DEBROU, par l'ARS Centre-Val de Loire, a été réalisée en octobre 2023.

Monsieur Le Directeur présente les conclusions rendues par la mission de contrôle : « Au regard de l'analyse des éléments, le niveau d'exposition aux risques que présente l'établissement quant à la prise en charge et à la sécurité des résidents est faible ».

Monsieur Le Directeur indique que trois prescriptions concernant la gouvernance de l'établissement et une prescription concernant les fonctions support ont été identifiées et notifiées :

- Justifier de locaux dédiés au PASA,
- Élaborer un projet de service spécifique au PASA, avec validation des instances,
- Élaborer un projet de service spécifique à l'accueil temporaire, avec validation des instances,
- Former les personnels intervenant au PASA à la prise en charge des maladies neurodégénératives

En réponse aux prescriptions ci-dessus citées, Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale les points à l'ordre du jour ci-dessous :

- Projet de service des Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de la Résidence DEBROU
- Projet de service de l'Hébergement Temporaire de la Résidence DEBROU
- Plan de formation des personnels intervenant au PASA à la prise en charge des maladies neurodégénératives

10- PROJET DE SERVICE DES PÔLES D'ACTIVITÉS ET DE SOINS ADAPTÉS (PASA) DE LA RÉSIDENCE DEBROU

Monsieur le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le projet de service des Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de la Résidence DEBROU.

Monsieur Le Vice-Président demande à Monsieur Le Directeur si la Résidence DEBROU est le seul établissement de la région à bénéficier de deux PASA ?

Monsieur Le Directeur répond par l'affirmative.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le projet de service des Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de la Résidence DEBROU.

Avis n° 2024-003 : Projet de service des Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de la Résidence DEBROU

Il est procédé au vote de l'avis n° 2024 - 003.

En l'absence de remarque, l'avis n°2024-003 est adoptée à l'unanimité des membres présents.

11- PROJET DE SERVICE DE L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE DE LA RÉSIDENCE DEBROU

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le projet de service de l'Hébergement Temporaire de la Résidence DEBROU.

Monsieur Le Vice-Président demande à Monsieur Le Directeur de combien de places d'hébergement temporaire dispose la Résidence DEBOU ?

Monsieur Le Directeur informe que la Résidence DEBROU dispose de trois places d'hébergement temporaire.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le projet de service de l'Hébergement Temporaire de la Résidence DEBROU.

Avis n° 2024-004 : Projet de service de l'Hébergement Temporaire de la Résidence DEBROU

Il est procédé au vote de l'avis n° 2024 - 004.

En l'absence de remarque, l'avis n°2024-004 est adoptée à l'unanimité des membres présents.

12- PLAN DE FORMATION DES PERSONNELS INTERVENANT AU PASA À LA PRISE EN CHARGE DES MALADIES NEURODÉGÉNÉRATIVES

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le plan de formation des personnels intervenant au PASA à la prise en charge des maladies neurodégénératives.

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur le plan de formation des personnels intervenant au PASA à la prise en charge des maladies neurodégénératives.

Avis n° 2024-005 : Plan de formation des personnels intervenant au PASA à la prise en charge des maladies neurodégénératives.

Il est procédé au vote de l'avis n° 2024 - 005.

En l'absence de remarque, l'avis n°2024-005 est adoptée à l'unanimité des membres présents.

13- PROGRAMMATION DE L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE LA RÉSIDENCE DEBROU : 1ER TRIMESTRE 2026

- Arrêté n°2023-DOMS-PA/PH/PDS-0183 portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Monsieur le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur ainsi qu'à Madame WAHIB Manal, Alternante auprès de la Direction et en charge de la préparation de l'auto-évaluation de la Résidence DEBROU.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que l'évaluation de la qualité de la Résidence DEBROU devra être réalisée pour le premier trimestre 2026 selon l'arrêté n°2023-DOMS-PA/PH/PDS-0183.

Pour préparer cette évaluation, Madame WAHIB informe les membres du Conseil de la Vie Sociale de la réalisation, courant 2024 de l'auto-évaluation de la Résidence DEBROU selon le référentiel de la Haute Autorité de Santé (HAS).

14- PARTENARIAT ENTRE LA RÉSIDENCE DEBROU ET LE CCAS DE LA VILLE DE JOUÉ-LÈS-TOURS

Monsieur le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Comme évoqué lors de précédents Conseils de la Vie Sociale, Monsieur Le Directeur rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale que l'objectif pour la Résidence DEBROU est de s'ouvrir vers l'extérieur et principalement vers la Ville de Joué-Lès-Tours : la Résidence DEBROU se transforme en « tiers-lieu », notamment :

- En proposant des séances d'activités physiques adaptées aux aidants/aidés à domicile ;
- En offrant des séances de prévention et d'information au grand public également à l'attention des aidants à domicile ;
- En proposant un lien renforcé notamment avec les Résidences autonomie de la Ville de Joué-Lès-Tours.

Monsieur Le Directeur indique aux membres du Conseil de la Vie Sociale qu'un rendez-vous avec la Directrice du CCAS de la Ville de Joué-Lès-Tours sera programmé prochainement afin de pouvoir réfléchir à l'élaboration d'une convention entre la Ville de Joué-Lès-Tours et la Résidence DEBROU sur les points évoqués ci-dessus.

15- NOUVELLE POSTURE VIGIPIRATE

Monsieur le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur sensibilise les membres du Conseil de la Vie Sociale à la nouvelle posture Vigipirate, dont le bulletin d'alerte, en date du 25 mars 2024, a été transmis avec la convocation.

16- ORGANIGRAMME RÉACTUALISÉ – AVRIL 2024

Monsieur le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale l'organigramme réactualisé au mois d'avril 2024.

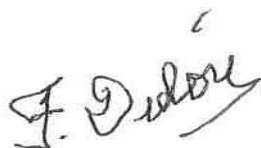
Monsieur Le Directeur a le plaisir d'informer les membres du Conseil de la Vie Sociale des recrutements de :

- Monsieur COELHO David au poste de Responsable des Ressources Humaines et de
- Madame FERREIRA Laëticia au poste de Responsable des Admissions.

Monsieur Le Directeur informe également les membres du Conseil de la Vie Sociale du départ de Madame CADIEU Estelle, Animatrice au sein des unités de vie A1-Les Lys, A2-Les Œillets, B1-Les Iris et B2-Les Dahlias et des difficultés pour recruter du personnel, notamment pour l'animation.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordés, Madame La Présidente, Monsieur Le Vice-Président et Monsieur Le Directeur remercient les membres du Conseil de la Vie Sociale présents ainsi que les habitants, les familles et proches y ayant assisté, et clôturent la séance à 16H30.

La Présidente
du Conseil de la Vie Sociale

Handwritten signature of F. Dubois in black ink.

F. DUBOIS

Le Vice-Président
du Conseil de la Vie Sociale

Handwritten signature of D. Boissaye in black ink.

D. BOISSAYE

Fait à Joué-lès-Tours le 16 avril 2024